

**LYCÉE,**  
ou  
**COURS DE LITTÉRATURE.**  
**TOME VII.**

**DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.**

LYCÉE,

OU

COURS DE LITTÉRATURE

ANCIENNE ET MODERNE;

PAR J. F. LAHARPE.



NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE ET COMPLÈTE.

---

indocti discant, et ament meminisse periti.

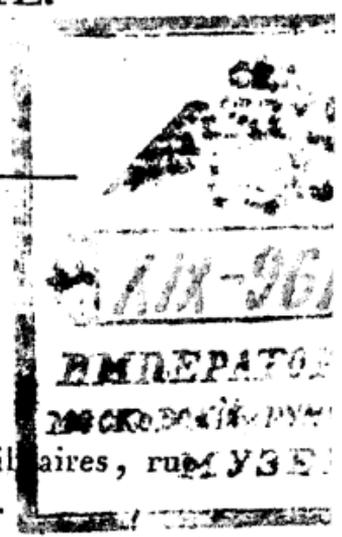
---

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,

CHEZ ET. LEDOUX et TENRÉ, Libraires, rue Pierre-Sarrazin, n° 8.

1817.



---

---

COURS  
DE LITTÉRATURE

ANCIENNE ET MODERNE.



SECONDE PARTIE.

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

---

LIVRE SECOND.

ÉLOQUENCE, HISTOIRE,  
PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, etc.

CHAPITRE PREMIER.

*Éloquence.*

SECTION PREMIÈRE.

*De l'Éloquence du Barreau.*

L'ÉLOQUENCE, sous Louis XIV, prit un essor aussi haut que la poésie, mais non pas, comme la poésie, dans tous les genres. Elle ne triompha que dans la chaire : ceux qui s'y distinguèrent ont con-

servé une réputation immortelle : celle des orateurs du barreau a passé avec eux. Ce n'est pas que les deux plus célèbres, Lemaître et Patru, ne méritassent, par rapport à leurs contemporains, le rang qu'ils occupaient. Tous deux eurent assez de talent pour l'emporter de beaucoup sur les autres ; mais tous deux étaient encore loin de ce bon goût qui est de tous les temps, et qui fait vivre les productions de l'esprit. Ils connaissaient la théorie du combat judiciaire ; ils savaient appliquer les lois et établir des moyens ; ils ne manquent point de force dans les raisonnemens, ni même quelquefois de véhémence et de pathétique ; mais ces bonnes qualités sont habituellement corrompues par le mélange des vices essentiels dont le barreau était depuis long-temps infecté, et dont ils ne le corrigèrent pas. Ils ne surent point se mettre au-dessus de cette mode ridiculement impérieuse, qui obligeait tout avocat, sous peine de paraître dénué d'esprit et de science, à faire d'un plaidoyer un recueil indigeste d'érudition sacrée et profane, toujours d'autant plus applaudie, qu'elle était plus étrangère au sujet. On a peine à concevoir comment un Lemaître, de l'école de Port-Royal, un Patru, ami de Boileau, ne sentaient pas que rien n'était plus déplacé, plus contraire à la nature des objets qu'ils traitaient, au sérieux des discussions juridiques, à la gravité des tribunaux, que ce débordement de citations gratuites, tirées des poètes et des philosophes de l'antiquité, des prophètes, de l'Ancien et du Nouveau-Testament, des pères de l'Eglise ; que ces comparaisons de rhéteur, tirées du soleil, de la lune et des montagnes, et cette foule de subtilités inutilement ingénieuses, toutes choses qui ne tiennent qu'à la prétention de

montrer de l'esprit et de la science, prétention futile par elle même, et qui l'est encore bien plus dans des matières aussi graves que le jugement d'un procès et le sort d'un accusé. Ce n'est pas dans Cicéron et dans Démosthène qu'ils avaient appris à écrire et à plaider de cette manière : ces maîtres de l'art se faisaient une loi de ne sortir jamais de leur sujet ni du ton qu'il comportait. Mais il faut reconnaître ici l'ascendant de l'exemple et le préjugé dominant. La manie de l'esprit et le faste de l'érudition, se confondant ensemble, formaient encore le fond de presque tous les ouvrages ; il importait peu sans doute, aux juges comme aux plaideurs, que Platon et Sénèque, saint Basile et saint Chrysostôme, eussent dit *élegamment* telle chose, eussent écrits telles ou telles pensées ; mais il fallait faire voir qu'on les avait lus, et qu'on était capable de les faire intervenir à tout propos. Il fallait citer aussi l'histoire, et parler des Carthaginois et des Romains à propos des sœurs d'un hôpital ou des marguilliers d'une paroisse. En vain Racine, dont le goût excellent s'étendait sur tout, leur disait dans les *Plaideurs* :

Avocat, je prétends  
 Qu'Aristote n'a point d'autorité céans....  
 Avocat, il s'agit d'un chapon,  
 Et non point d'Aristote et de sa politique.

En vain, quand l'Intimé remontait au chaos des Grecs et à la naissance du monde, Racine lui disait par la bouche de Dandin,

Au fait, au fait, au fait,

la foule des harangueurs du palais répondait comme l'Intimé : ce qui vous paraît inutile, *c'est le beau.*

*C'est le laid*, disait Racine avec Dandin ; mais la coutume l'emportait , et les plaidoyers de Lemaitre et de Patru , les deux coryphées du barreau , sont imprégnés de cette rouille de pédantisme et de faux esprit , au point qu'avec un mérite réel en quelques parties , ils ne peuvent plus être que consultés par ceux qui étudient la jurisprudence , et que d'ailleurs ils ne sont lus de personne.

Il y a pourtant quelque différence entre eux ; Patru donne avec moins d'excès dans les abus dont je viens de parler : sa diction est en général plus pure et plus saine ; il s'occupait beaucoup de la correction du langage , et il est un des premiers grammairiens qui ont contribué à l'épurer. C'est sous ce point de vue , plus important alors qu'il ne peut l'être aujourd'hui , que Despréaux l'a loué de bien *écrire* ; mais nulle part il n'a loué son éloquence.

Je crois qu'au fond Lemaitre en avait plus que lui , qu'il était plus orateur , du moins dans le petit nombre de causes intéressantes qui se trouvent parmi la multitude de leurs plaidoyers ; il y en a deux où Lemaitre me paraît avoir eu de beaux développemens , de beaux mouvemens d'éloquence judiciaire ; d'abord une cause de séparation entre mari et femme , et surtout une cause très-singulière , où il défendait une fille que sa mère refusait de reconnaître.

D'un autre côté , Patru est un peu moins déclamateur ; il a même quelquefois , dans de petites affaires , la sagesse de ne vouloir par être plus éloquent qu'il ne faut , sagesse infiniment rare alors , qui depuis le devint moins , et qui l'est redevenue aujourd'hui , en tout genre , autant que jamais. Mais aussi Patru tombe , plus que Lemaitre , dans le style bas et

dans les détails ignobles, que réprouvent également la délicatesse de notre langue et la dignité des tribunaux.

Les deux premiers plaidoyers de Lemaître offrent une particularité assez extraordinaire : il y soutient le pour et le contre dans la même cause. Il est vrai que le second plaidoyer, qui ne parut qu'après sa mort dans le Recueil de ses œuvres, ne fut qu'un jeu d'esprit et une sorte d'étude faite pour s'exercer. On peut le pardonner en faveur de l'intention et de la jeunesse de l'auteur ; mais d'ailleurs, on voit avec peine qu'il se soit permis dans une cause réelle ce que les anciens ne se permettaient que dans des sujets fictifs : dans ceux-ci, les faits étant donnés et convenus, l'élève ne s'exerçait qu'à balancer les moyens : ici l'on souffre de voir l'orateur établir d'un côté des faits tout contraires à ceux qu'il affirmait de l'autre. Il s'agit en partie de savoir si un père a forcé sa fille de se faire religieuse : Lemaître le soutient dans le premier plaidoyer, et le nie formellement dans le second. Je n'aime point ce jeu d'esprit, d'où il résulte de part ou d'autre un mensonge. Dans un avocat, que les Anciens définissaient *un homme de bien qui a le talent de la parole*, c'est une mauvaise étude que celle qui contredit la première et la plus essentielle de toutes pour celui qui a bien connu tous les devoirs et toute la noblesse de sa profession ; et cette première étude consiste à s'attacher inviolablement à la vérité, et à ne s'attacher à aucune cause qu'en raison de cette vérité. Je regarde comme une obligation indispensable dans un avocat, de ne se rendre le défenseur d'aucune cause dans les tribunaux qu'il ne s'en soit auparavant rendu le juge, autant qu'il est possible,

au tribunal de sa conscience. Tout autre usage de l'éloquence judiciaire n'est qu'un jeu frivole, un trafic coupable qui dégrade et souille un des plus beaux dons que l'homme ait reçus, puisqu'il ne lui a été départi que pour la défense de la justice, l'appui de l'innocence, et le triomphe de la vérité. On dira que, s'il en était toujours ainsi, les mauvaises causes resteraient sans défenseur, et que les bonnes n'en auraient pas besoin. Ce ne serait pas, je crois, un grand mal; mais malheureusement cette conséquence est impossible. Qui ne voit que mon principe ne peut concerner que le très-petit nombre, qui joint à la probité les talens et les lumières? Il y aura toujours des causes de reste pour ceux qui sont bornés ou peu délicats. L'homme supérieur ne peut craindre qu'une tentation, il est vrai, assez dangereuse, celle de briller d'autant plus dans une cause, qu'elle est plus difficile à sauver. Mais il y a une gloire bien plus relevée, celle du talent, qui ne veut briller qu'avec le grand jour de la vérité. Et quelle autorité n'acquerrait pas celui qui serait bien connu pour suivre toujours ce grand principe, qui se défendrait tout dégnisement infidèle, qui puiserait sa force dans sa conviction, et dont la voix, au moment où elle s'éleverait dans le temple de la justice, serait comme un premier jugement!

Patru, dans une de ses lettres, s'efforce de prouver que le champ de l'éloquence, au temps où il vivait, était aussi étendu, aussi riche, aussi favorable pour les Modernes qu'il avait pu l'être chez les Anciens. Il exagère, ce me semble: s'il eût dit seulement qu'il y avait, dans un siècle déjà aussi avancé que le sien dans les arts de l'esprit, plus d'une route ouverte pour le vrai talent, et que si plusieurs de ces routes

n'avaient conduit à rien, c'était la faute des hommes, et non pas des choses, je serais entièrement de son avis. Dans le barreau, par exemple, il n'eût fallu qu'un meilleur goût pour produire des ouvrages qui eussent pu servir de modèles en ce genre, comme il y en eut vers le même temps dans celui de l'oraison funèbre. Mais ce goût même, qui, pour vaincre la corruption générale, ne pouvait appartenir qu'au talent le plus éminent, n'aurait pas encore fait disparaître la distance que devait mettre, entre le barreau de Rome et d'Athènes et celui de Paris, la différence des gouvernemens. Patru ne faisait donc aucune attention au degré d'importance et d'intérêt que partout la chose publique peut donner à l'éloquence. Il ne songeait donc pas que la plupart des grandes causes plaidées par Cicéron étaient de grandes scènes représentées sur le premier théâtre du monde? A quoi pense-t-il quand il nous dit que, dans les plaidoyers de Gauthier et de Lemaitre, *on trouvera de plus belles espèces de causes que dans Cicéron et Démosthène*; que le procès de ce dernier contre Eschine *était purement du genre didactique, si Eschine n'y eût pas joint l'accusation contre Démosthène*? Mais cette accusation était le fond du procès, l'objet principal d'Eschine; et si Patru s'était souvenu de l'appareil et de la solennité de cette cause, plaidée devant l'élite de toute la Grèce, et où il s'agissait de l'intérêt de ses peuples; au lieu de nous dire, en nous citant une cause de son temps, aujourd'hui absolument oubliée, *qu'il n'y avait rien de pareil chez les Anciens*, il serait convenu sans doute que cette lutte mémorable d'Eschine contre Démosthène était, non-seulement par la célébrité des deux athlètes, mais par la nature même et les circonstances et

dépendances de la cause, un des plus grands spectacles que dans aucun siècle et chez aucun peuple l'éloquence judiciaire eût pu donner au monde et à la postérité.

Ce qu'elle a produit de plus beau dans le dernier siècle n'appartient pas proprement au barreau, ne fut pas l'ouvrage d'un légiste, ni la plaidoirie d'un avocat, ni même un mémoire juridique; ce fut le travail de l'amitié courageuse défendant un infortuné qui avait été puissant; ce fut le fruit d'un vrai talent oratoire animé par le zèle et le danger, et signalé dans une occasion éclatante. On voit bien que je veux parler du procès de Fouquet, et des défenses publiées en sa faveur par Pélisson et adressées au roi. Voltaire les compare aux plaidoyers de Cicéron; et au moment où Voltaire écrivait ce jugement, ces apologies de Fouquet étaient sans contredit tout ce que les Modernes pouvaient en ce genre opposer aux Anciens, et ce qui se rapprochait le plus de leur mérite. Ce n'est pas qu'elles soient encore tout-à-fait exemptes de cet abus de figures qui sent le déclamateur; qu'il n'y ait aussi quelques incorrections dans le langage, quelques défauts dans la diction, comme la longueur des phrases, l'embarras de quelques constructions et la multiplicité des parenthèses; mais les beautés prédominent, et il n'y a plus ici de vices essentiels. Tout va au but et rien ne sort du sujet. On y admire la noblesse du style, des sentimens et des idées, l'enchaînement des preuves, leur exposition lumineuse, la force des raisonnemens, et l'art d'y mêler sans disparate une sorte d'ironie aussi convaincante que les raisons, l'adresse d'intéresser sans cesse la gloire du roi à l'absolution de l'accusé, de réclamer la justice de manière à ne renoncer jamais à la clémence, et

de rejeter sur les malheurs des temps et la nécessité des conjonctures ce qu'il n'est pas possible de justifier; une égale habileté à faire valoir tout ce qui peut servir l'accusé, tout ce qui peut rendre ses adversaires odieux, tout ce qui peut émouvoir ses juges; des détails de finance très curieux par eux-mêmes, par les rapports qu'ils offrent avec l'étude de cette science, telle qu'elle est en nos jours, et par la nature des principes qui établissent un certain désordre comme inévitable, nécessaire, et même salutaire dans les finances d'un grand empire. On y admire enfin des pensées sublimes et des mouvemens pathétiques, et principalement une péroraison adressée à Louis XIV, que je vais citer, quoiqu'un peu étendue, parce que ce seul morceau suffit pour confirmer tout ce que j'ai dit à la louange de Péliisson, et les reproches qu'on peut lui faire.

« Et vous, grand prince (car je ne puis m'empêcher de fuir, ainsi que j'ai commencé, par votre Majesté même), c'est un dessein digne sans doute de sa grandeur, ce n'est pas un petit dessein que de réformer la France: il a été moins long et moins difficile à votre Majesté de vaincre l'Espagne. Qu'elle regarde de tous côtés: tout a besoin de sa main, mais d'une main douce, tendre, salutaire, qui ne tue point pour guérir, qui secoure, qui corrige et répare la nature sans la détruire. Nous sommes tous hommes, Sire, nous avons tous failli; nous avons tous désiré d'être considérés dans le monde; nous avons vu que sans bien on ne l'était pas: il nous a semblé que sans *lui* toutes les portes nous étaient fermées, que sans *lui* nous ne pouvions pas même montrer notre talent et notre mérite, si Dieu nous en avait donné, non pas même servir votre Majesté,

quelque zèle que nous eussions pour son service. Que n'aurions-nous pas fait pour ce bien, sans qui il nous était impossible de rien faire? Votre Majesté, Sire, vient de donner au monde un siècle nouveau, où ses exemples, plus que ses lois mêmes ni que ses châtimeus, commencent à nous changer. Nous serons tous gens d'honneur pour être heureux, et nous courrons après la gloire comme nous courions après l'argent, mourant de honte si nous n'étions pas dignes sujets d'un si grand roi, par-là véritablement, et après cette seconde formation de nos esprits et de nos mœurs, le père de tous ses peuples. Mais quant à notre conduite passée, Sire, que votre Majesté s'accommode, s'il lui plaît, à la faiblesse, à l'infirmité de ses enfans. Nous n'étions pas nés dans la république de Platon, ni même sous les premières lois d'Athènes écrites de sang, ni sous celle de Lacédémone, où l'argent et la politesse étaient un crime, mais dans la corruption des temps, dans le luxe inséparable de la prospérité des états, dans l'indulgence française, dans la plus douce des monarchies, non-seulement pleine de liberté, mais de licence. Il ne nous était pas aisé de vaincre notre naissance et notre mauvaise éducation. Nous aimons tous votre Majesté : que rien ne nous rende auprès d'elle si odieux et si détestables, et que, s'empêchant de faillir comme si elle ne pardonnait jamais, elle pardonne néanmoins comme si elle faisait tous les jours des fautes. Et quant au particulier de qui j'ai entrepris la défense, particulier maintenant et des moindres et des plus faibles, *la colère de votre Majesté, Sire, s'emporterait-elle contre une feuille sèche que le vent emporte* (1)? Car à qui appliquerait-on plus à

---

(1) Job.

propos ces paroles que disait autrefois à Dieu même *l'exemple* de la patience et de la misère, qu'à celui qui, par le courroux du ciel et de votre Majesté, s'est vu enlever en un seul jour; et comme d'un coup de foudre, biens, honneurs, réputation, serviteurs, famille, amis et santé, sans consolation, et sans commerce qu'avec ceux qui viennent pour l'interroger et pour l'accuser? Encore que ces accusations soient incessamment aux oreilles de votre Majesté, et que ses defenses n'y soient qu'un moment; encore qu'on n'ose presque espérer qu'elle voie dans un si long discours ce qu'on peut dire pour lui sur ces abus des finances, sur ces millions, sur ces avances, sur ce droit de donner des commissaires, dont on entretient à toute heure votre Majesté contre lui, je ne me rebute point; car je ne veux point douter auprès d'elle s'il est coupable, mais je ne saurais douter s'il est malheureux. Je ne veux point savoir ce qu'on dira s'il est puni; mais j'entends déjà avec espérance, avec joie, ce que tout le monde doit dire de votre Majesté, si elle fait grâce. J'ignore ce que veulent et que demandent, trop ouvertement néanmoins pour le laisser ignorer à personne, ceux qui ne sont pas satisfaits encore d'un si déplorable malheur; mais je ne puis ignorer, Sire, ce que souhaitent ceux qui ne regardent que votre Majesté, et qui n'ont pour intérêt et pour passion que sa seule gloire. Il n'est pas jusqu'aux lois, Sire (c'est un grand Saint qui l'a dit), il n'est pas jusqu'aux lois qui, toutes insensibles, toutes (1) inexorables qu'elles sont de leur nature, ne

---

(1) Faute de français : il faut *tout*, qui, dans ce sens, est indéclinable devant un féminin commençant par une voyelle.

se réjouissent lorsque , ne pouvant se fléchir d'elles-mêmes , elles se sentent fléchir d'une main toute-puissante , telle que celle de votre Majesté , en faveur des hommes dont elles cherchent toujours le salut , lors même qu'elles semblent demander leur ruine. Le plus sage , le plus juste même des rois crie encore à votre Majesté , comme à tous les rois de la terre : *Ne soyez point si juste*. C'est un beau nom que *la chambre de justice* ; mais le temple de la clémence , que les Romains élevèrent à cette vertu triomphante en la personne de Jules-César est un plus grand et un plus beau nom encore. Si cette vertu n'offre pas un temple à votre Majesté , elle lui promet du moins l'empire des cœurs , où Dieu même désire de régner , et en fait toute sa gloire. Elle se vante d'être la seule entre ses compagnes qui ne vit et ne respire que sur le trône. Courez hardiment, Sire, dans une si belle carrière : votre Majesté n'y trouvera que des rois , comme Alexandre le souhaitait , quand on lui parla de courir aux jeux olympiques. Que votre Majesté nous permette un peu d'orgueil et d'audace : comme elle, Sire, quoique non autant qu'elle , nous serons justes , vaillans , prudens , tempérans , libéraux même ; mais comme elle , nous ne saurions être clémens. Cette vertu , toute douce , toute humaine qu'elle est , plus fière , qui le croirait ? que toutes les autres , dédaigne nos fortunes privées , d'autant plus chère aux grands et aux magnanimes princes , tels que votre Majesté , qu'elle ne se donne qu'à eux ; qu'en toutes les autres , quoiqu'au-dessus des lois , ils suivent les lois , et qu'en celle-ci ils n'ont point d'autre loi qu'eux-mêmes. Je me trompe , Sire , je me trompe : s'il y a tant de lois de justice , il y a du moins , pour votre